



Extrait du discours lors de la cérémonie des vœux :

Nous vivons une période tourmentée, qui exprime, de façon parfois violente, l'ampleur des frustrations accumulées.

Des colères rentrées trop longtemps qui, tel un volcan en sommeil se réveille dans une explosion de colère, de ras-le-bol, d'exigence de dignité et de respect. On peut avoir chacun son opinion sur les formes de cette contestation, mais personne ne peut nier qu'elle vient à la suite d'une accumulation de mesures, d'ordonnances, de lois prises ces dernières années par une classe dirigeante coupée des réalités, toujours au détriment des mêmes : Celles et ceux qui ne vivent que de leur travail, quand ils en ont un, ceux qui ont trimé toute une vie et qui pensaient profiter d'une retraite bien méritée et qui se voient appauvris par des prélèvements au nom d'une soi-disant « solidarité ». Les retraités étant considérés comme des nantis, des profiteurs ! ...

Jamais on n'avait affiché un tel mépris pour les élus locaux et les corps intermédiaires que sous cette présidence.(...)

Pourtant les communes jouent un rôle de proximité et d'amortisseur social, rendu difficile dans ce contexte de restriction budgétaire en raison de l'affaiblissement de nos dotations d'Etat (moins 400000 €/an !).

En matière de développement économique, l'implantation de nouvelles entreprises se poursuit sur la zone de la blanche tâche qui connaît un vrai succès. Nous sommes dans des projets de créations et développements de petites et moyennes entreprises artisanales.(...)

Nous avons aussi accueillis de nouveaux commerces ou reprises de commerces : coiffure, vélos, boulangerie. L'intermarché devrait s'agrandir encore un peu et déplacer sa station de carburant pour améliorer l'accès. **Une crèche privée HAPPY ZOU** s'est installée dans les locaux de l'ancien Centre Médicosocial qui avait été fermé par le Département.(...)

On assiste depuis quelques temps à une recrudescence d'incivilités, de comportements incompréhensibles : jets de papiers ou autres détritres sur l'espace public, déjections canines non ramassées... Des actions citoyennes sont réalisées : Les chasseurs ont ramassé des dizaines de sacs détritres lors de l'opération « Somme propre », des sportifs « RUNECO » ont organisé également une journée de nettoyage. Même en renforçant les moyens, on ne peut pas continuer comme ça, c'est sans fin !

On ne s'en sortira pas sans une prise de conscience collective : il faut que chaque Camonois se considère responsable de la qualité de son environnement.

Je garde l'espoir d'une société meilleure, vœux que je formule pour cette nouvelle année.

Votre Maire, Jean-Claude RENAUX



Meilleurs
VOEUX

Le Centenaire

Le 9 et 11 novembre 2018, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la signature de l'Armistice de la guerre de 14/18, les élèves des cycles 2 et 3 de l'école élémentaire Paul Langevin ont rendu hommage aux soldats morts lors de ce conflit : lecture de lettres écrites à leurs familles et amis, dépôt de fleurs pour la paix (« un soldat, une fleur »), des bleuets, portant le nom des victimes de Camon, ont été accrochés aux grilles du monument aux morts.





cérémonies



Ce mercredi 5 décembre 2018, à l'occasion de la journée Nationale d'hommage aux morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, Mr HUCQ Jacques a été médaillé.



Culturel

Céline ROUCOU

Professeur d'Arts plastiques au centre Nymphéa, plasticienne et illustratrice, elle mène des ateliers d'arts plastiques auprès d'enfants et d'adultes, notamment au sein de l'association les Bidouill'arts. Depuis quelques années, elle crée des personnages féminins en mélangeant plusieurs techniques. Céline affectionne plus particulièrement l'assemblage d'un mélange de ses dessins et de ses créations textiles. Mesdames sont installées dans des vitrines, des écrins, des coffres. Elle explore et décline les tailles de ses créations.



Dossier spécial

Un RAM pour quoi Faire ?

Les relais assistants maternelles sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels.

Le gestionnaire peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes), un centre communal d'action sociale ou une association. Camon s'est associée à Longueau dans un RAM commun. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RAM apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Ils proposent des ateliers éducatifs (musique, danse, jardinage, etc.) qui constituent autant de temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis au domicile des assistantes maternelles.

Des professionnels de la petite enfance animent ces centres. Les RAM se développent sur tout le territoire national. Aujourd'hui un tiers des parents s'adressent déjà à un relais assistants maternelles lorsqu'ils sont à la recherche d'informations.

26 assistantes maternelles exercent leur profession à CAMON. 13 d'entre elles viennent régulièrement aux activités proposées par le RAM.

Vous vous questionnez sur le mode de garde, les contrats, les aides...

Contactez le **RAM** au 03.22.47.87.24.





Vivre CAMON

Dossier spécial

L'augmentation de la durée de vie et l'évolution des situations familiales se traduisent par une forte augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules et isolées.

A CAMON, les 75 ans et plus sont au nombre de 425 ; les 60 à 74 ans : 825. On estime que 20 % d'entre eux sont en situation d'isolement.

La mairie de Camon, notamment avec le CCAS, souhaite initier une démarche afin de maintenir et favoriser les liens sociaux entre les citoyens et les personnes âgées. Nos séniors sont de plus en plus confrontés aux difficultés liées à un habitat non adapté (maisons trop grandes, non ergonomiques avec des jardins difficiles d'entretien), difficultés de transport et d'appropriation d'un espace public accueillant et sécurisant. Ces questions sont au cœur du mieux vivre ensemble.

Le CCAS a proposé et proposera des ateliers permettant d'être autonome avec l'outil informatique et de renouer avec le lien social.

Voici des exemples d'ateliers proposés en 2018 :

10 personnes ont participé à l'atelier **Prévention canicule et déshydratation** qui s'est terminé autour d'un verre et d'une dégustation de pastèques,

9 personnes ont participé à l'atelier **bien vivre chez soi** qui s'est déroulé en 5 séances animées par l'association SOLIHA,

90 ont participé au goûter en partenariat avec l'association locale en faveur des personnes âgées UNRPA avec la participation de la Chorale des Hortillons et un conteur picardisant Vincent GOUJEAT (Association Farandole),

20 participants aux ateliers **initiation à l'informatique et au numérique**.

Avec la mise en place progressive de la dématérialisation des services publics et notamment de la généralisation de la déclaration des revenus sur internet, il paraît primordial de sensibiliser nos aînés à l'outil informatique.

Compte-tenu de la forte mobilisation pour les inscriptions aux ateliers informatiques, une deuxième session a été mise en place. A ce jour, 33 personnes sont sur la liste d'attente pour participer aux prochaines séances.

Conscient des craintes occasionnées par l'utilisation de l'outil informatique et pour tendre vers une plus grande autonomie, un espace numérique dédié est accessible et animé par un agent du CCAS.

Cet espace permet d'accompagner individuellement les personnes dans leurs démarches administratives, de dédramatiser l'usage de l'outil (démarches en ligne, utilisation des messageries ...) et de reprendre à son rythme les notions abordées lors des ateliers en groupe.

15 personnes ont participé à l'atelier **destination mouvement**.

Les ateliers **destination mouvement** sont animés par l'association défi autonomie séniors (12 séances). Ils s'adressent aux personnes qui souhaitent pratiquer une activité physique adaptée à leurs conditions physiques et/ou à leurs pathologies.

L'atelier **destination mouvement** ne peut pas se résumer uniquement en terme d'activité physique. Il permet à la personne de se retrouver en adéquation avec ses capacités physiques, d'acquérir des connaissances sur les phénomènes du vieillissement et de contribuer au maintien de l'autonomie.

Tous les participants s'accordent à dire que la pratique de l'activité physique adaptée contribue au « bien vieillir » en agissant sur le plan biologique ; psychique (confiance en soi, sécurisation par rapport aux chutes, humeur) et relationnel (rupture de la solitude, entraide).

Contact CCAS : 03.22.49.65.72



La communauté d'agglomération "**Amiens-Métropole (AM)**" a été créée en janvier 2000. Pourtant, ses attributions restent mal connues.

AM est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, essentiellement financé par :

- une dotation globale de fonctionnement allouée par l'État (19,3 millions d'€)
- une fiscalité professionnelle unique (au taux de 25,83%).
- une partie de la taxe d'habitation (14,81 %) et des taxes foncières (2,57% et 4,75 %).

AM a succédé au "District du Grand Amiens" institué en 1994, dont Camon était déjà membre ; le District prenant lui-même la suite du "Syndicat intercommunal d'étude et de programmation amiénois (Siepa)" créé en 1991.

D'abord constituée des 20 communes de l'ancien District, la Métropole regroupe aujourd'hui 39 communes (depuis la dernière intégration de 6 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018).

Au plan national, il existe 1 263 EPCI à fiscalité propre dont 222 communautés d'agglomérations globalement similaires à « Amiens-Métropole ».

Si à l'origine, la loi obligeait les EPCI à se saisir des quatre grandes compétences que sont, le développement économique, l'équilibre de l'habitat, l'aménagement (dont les transports) et la politique de la ville, Amiens-Métropole, sous l'impulsion de Gilles de Robien, a souhaité se saisir également de toutes les compétences optionnelles prévues par le texte : voirie, assainissement, eau, environnement, équipements culturels et sportifs.

Amiens métropole exerce aussi des compétences dites « facultatives » en matière de collecte des déchets ménagers, de politique de formation, de création et de gestion du crématorium, du développement des technologies de l'information, de mission locale etc.

Nous le voyons, Amiens-Métropole dispose de pouvoirs et de capacités financières importants. Fort d'un budget d'environ 368 millions d'euros, la Métropole est aussi un formidable redistributeur de subventions pour les communes qui la compose. Camon a su, au mieux, saisir ces opportunités grâce à ses 3 élus dont notre maire, qui occupe le poste de 4^{ème} vice-président aux voiries et infrastructures.

A titre d'exemple, voici les principales subventions dont a pu bénéficier Camon en 2018 :

Subventions aux associations et clubs sportifs :

- Club de Football Union Sportive Camon **40000€ + 7000€** pour le Tournoi International de football U15,
- Club de Roller Hockey Les Warriors de Camon : **3000€ + 300€** pour la finale pré-nationale de Reims des 16 et 17 juin 2018,
- Union Sportive Camon Athlétisme : **10000€ + 2500€** pour l'organisation de diverses manifestations dans la saison dont 1000€ pour les courses des Virades de l'espoir,
- Union Sportive de Camon Cyclisme : **800€**,
- Camon Pétanque : **1600€ + 600€** pour organisation de la Coupe de la Ligue benjamin minimes, cadet et juniors le 10 juin 2018,
- Tennis Club de Camon : **1180€**.

Subvention aux associations culturelles et assimilées :

- Fanfare l'hortillonne : **6800€**
 - Fête des Hortillonnages : **3000€ + 5200€** d'aides techniques diverses.
- Sans oublier la gestion en Régie directe par AM de l'école de musique "Harmonia" (pour un coût de **162000€** /an de charge nette), l'Espace culturel "Nymphéa" (**222000€**/an) et la Médiathèque de Camon (charge nette **142000€**/an outre son coût de construction à hauteur de 70 %).
- Par ailleurs, AM soutient le festival "Art, villes et paysage" à hauteur de **125 700 €** cette manifestation, dont l'essentiel se situe sur le territoire de Camon, a accueilli l'an dernier près de 65000 visiteurs.

Vivre CAMON

côte Métropole

Autres subventions :

- Aménagement de la rue du Chevalier Labarre, financé à 70 % HT par AM (soit **105000€**)
- Comblement de l'ancienne carrière de craie située en partie sous le stade afin d'en supprimer le risque d'effondrement : **180 000 €** TTC financement total.
- Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises **12936€** réparties au prorata entre 3 TPE camonoises (pour l'acquisition de matériels de levage, l'acquisition d'une remorque à bateau, pour l'acquisition d'une cabine de peinture, etc.)
- Aide de **2000€** au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour l'élaboration d'un Plan de gestion du Marais communal de Camon
- Remplacement de la toiture de l'école de musique de Camon "Harmonia" : coût 100000€.

Vie associative

Ça Bouge...

Le 27 octobre 2018 l'association Sports Loisirs et Culture organisait une soirée Paëlla pour le grand bonheur de ses adhérents.



La Soirée de la Sainte Cécile organisée par la Fanfare de CAMON le 17 novembre avec comme thème les pays du monde. La Fanfare recrute n'hésitez pas à les rejoindre. Contacter M.SAUVAL Benoît : 06.14.09.38.24



Jour de fête pour petits et grands à l'antenne du secours populaire de Camon



Mercredi 19 décembre, la fête de l'arbre de Noël, organisée par les bénévoles de l'antenne du secours populaire de Camon, avec le soutien de la commune a réuni petits et grands.

Plus d'une centaine de personnes rassemblées pour cet après-midi festif dans la salle des fêtes ont pu apprécier le spectacle de RAFISTOL. Les familles présentes ont pu déguster viennoiseries et chocolat chaud. Enfin les 45 enfants présents ont reçu de la main du père Noël vert le cadeau et les friandises offerts par le secours populaire.

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie au quotidien, n'hésitez pas à contacter notre antenne de Camon.

Responsable de l'antenne : Jean-Luc Toupet au 06 81 27 97 01



Côté commune

Noël en Images



Comme chaque année, la Municipalité a pensé à tous :

- spectacles et cadeaux pour les enfants des écoles,
- manège gratuit,
- un repas et un colis aux aînés,
- un colis aux personnes sans emploi et personnes handicapées.

Le Personnel Communal a eu sa photo avec le Père Noël !

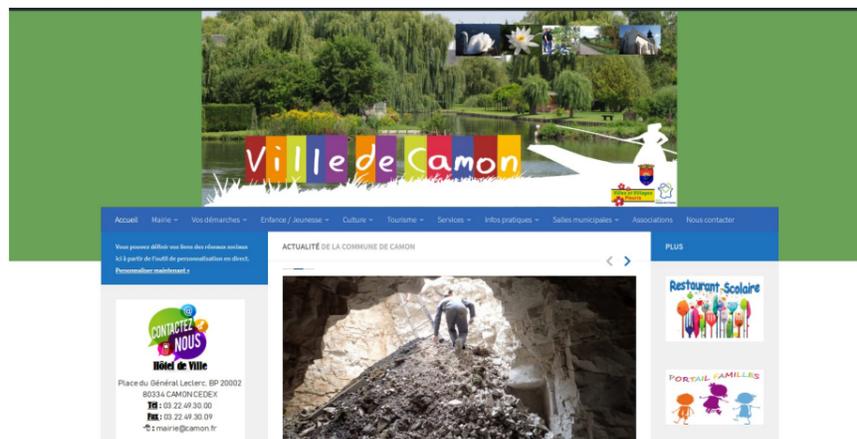
Le samedi 22 décembre, le Père-Noël de l'union des Commerçants avait donné rendez-vous aux enfants avec sa hotte pleine de friandises.

Vivre CAMON

côté commune

Nouveau Site Web

A compter du 1 février 2019, le site internet de la commune « www.camon.fr », change, n'hésitez pas à vous connecter pour suivre l'actualité de votre ville et découvrir les nouvelles fonctionnalités qu'il vous propose. La dématérialisation se poursuit sur la commune : formulaire de contact, inscription nouveaux arrivants et newsletter...



VOS BUS CHANGENT SUR TOUTE LA LIGNE !

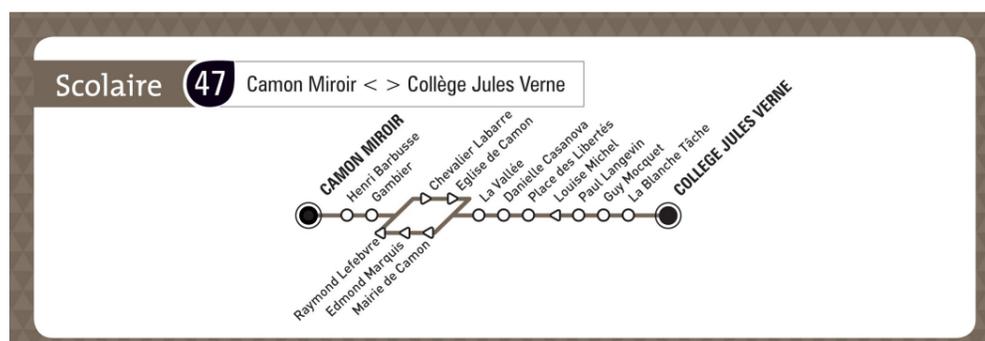
Une amélioration du réseau de bus va intervenir sur notre commune pour les lignes **9,7,16 et S47**.

Désormais Petit-Camon sera desservi à tous les Horaires.

La ligne 9 qui dessert Petit-Camon va voir une augmentation de la fréquence des passages, notamment aux heures de pointe. Actuellement, en fin de journée certains bus s'arrêtaient à la « Haute Borne » (Rivery), sans desservir Petit-Camon. Réclamée par la commune de Camon, ces nouvelles dessertes devraient faciliter les trajets scolaires et l'accès aux centres commerciaux de Rivery.

Cette ligne permettant également d'accéder à la citadelle via le quartier Saint Pierre, passera par la rue Valentin Haüy et sera dorénavant accessible à partir de l'arrêt de la Blanche tâche (Intermarché).

La ligne S47 jusqu'à maintenant réservée au transport scolaire devient **Tempo 47** et sera désormais accessible à tous et fonctionnera même en dehors des périodes scolaires.





Côté commune

Les lignes 7 et 16 sont étendues avec la création d'une boucle.

A partir de l'arrêt Paul Langevin, le bus empruntera la rue Jules Ferry, puis les rues de la République et Roger Allou avec la remise en service de deux arrêts « République » et « Huit Mai ».

La ligne se poursuivra vers Rivery, route de Corbie jusqu'à l'arrêt « La Blanche Tâche » (Intermarché).

Le retour au départ de « La Blanche Tâche » passera par la route de Corbie, Rivery, rue Roger Allou, rue Pierre et Marie Curie jusqu'à la rue des Déportés.

L'arrêt du Groupe Scolaire Paul Langevin sera déplacé au niveau du Square rue Jules Ferry et mutualisé avec l'arrêt « Guy Moquet »

La boucle améliorera l'accès au transport en commun pour les habitants du secteur « Huit Mai et République ».



La ligne 64 : ligne étendue au secteur de Camon Miroir, encore appelée ligne RESAGO est un service de mini-bus à la demande proposé par Amétis sur réservation. Comme pour une ligne régulière, les itinéraires des lignes RESAGO sont fixes avec des arrêts déterminés et le service est déclenché seulement si une réservation est posée. Depuis les arrêts « Camon Miroir », « Henri Barbusse » et « Gambier », vous pouvez vous rendre à la Blanche tâche ou effectuer une correspondance à l'arrêt « Mairie de Camon » avec la ligne 7 ou 16 pour vous rendre à Amiens.

ATTENTION : pour revenir de la Blanche tâche, vous devez utiliser la ligne 7 ou 16 et effectuer une correspondance à l'arrêt « Eglise de Camon ».

Toutes ses modifications font parties d'un plan d'ensemble permettant de structurer le réseau métropolitain autour des Bus électriques à haut niveau de service. Cela permet de réduire l'emprunte écologique des transports.

Pour gagner en temps de trajet et selon votre destination, il ne faut plus raisonner en terme de ligne directe mais en terme d'accès aux lignes (BHNS).





Afin de sécuriser l'espace public et à l'instar des communes alentours, Rivery, Longueau, Amiens. Camon a décidé de se doter de 24 caméras de vidéo surveillance.



Installation d'un miroir de sécurité, au croisement de la rue des Petits Pas et Chevalier Labarre.



Nous devons dès maintenant préparer la prochaine rentrée scolaire. Conformément à la loi, toute inscription (première entrée) à l'école **maternelle** ou **élémentaire (CP)** sera faite en Mairie. Si vous avez un enfant dans ce cas, vous devez vous présenter à l'accueil de la Mairie :

Les mardis, mercredis, jeudis, du 12 au 28 mars 2019, de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00, ainsi que le samedi 30 mars 2019 de 9h30 à 11h30.

Veillez vous munir des pièces suivantes :

- ◆ Livret de famille
- ◆ Pièce justificative de domicile (quittance EDF, loyer, eau, ...)
- ◆ Carnet de santé ou de vaccination à jour des vaccinations obligatoires (antidiphtérique, anti-tétanique, antipoliomyélitique)
- ◆ Certificat médical pour une première entrée en maternelle (délivré par le médecin traitant ou le médecin de la PMI)
- ◆ Pour un enfant domicilié à l'extérieur de la Commune de Camon:
- ◆ Dérogation scolaire (l'imprimé est délivré par la Mairie de la Commune de résidence),
- ◆ Attestation de la nourrice (précisant son adresse à Camon ainsi que les nom et prénom de l'enfant).



Jeunesse



Initiative Emploi Jeunes Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes : sans emploi, vous n'êtes pas en formation ni étudiant, et vous cherchez de l'aide pour :

- Entrer en formation,
- Réaliser votre projet professionnel,
- Trouver un emploi.

Contactez-nous sur **Messenger** ou par **téléphone** :
Charlotte 06 67 00 52 78 / *profil Messenger* : [charlotte iej](#)
Amélie 06 08 61 06 76 / *profil Messenger* : [amelie iej](#)



état civil

Naissance

Elise BROU
 Massyne ABIB
 Élhéanne VASSEUR
 Maryama BOUE
 Marylou PAUCHET
 Maël MENU
 Charlie VILBERT
 Clémentine SAGUEZ-BERTRANDIE
 Néo HAGARD
 Pauline CHAPPE

Décès

FAYRET Céline
 JANSENNE Colette
 BLANC Roger
 COMTE Serge
 ABOURACHID Henri
 HUBAUD Ginette
 BERTHE Frédéric
 BARBAUT Laura
 CHAMOURET France

CAPRON Lionel
 HULIN Yvette
 DUPERREY Claudie
 DEBEAUVAIS Serge
 DUQUENNE Dominique
 HAREUX Dany
 RONGER Jacques
 LALANDE Guy
 MAÏTRENHRY Danièle

MIART José
 MARTIN AHIJADO Francisca
 DEFRANCE Jean
 BOURGEOIS Pierre
 CARLY Philippe

Mariages

ROGER Didier & TITREN Roselyne mariés le 01 septembre 2018 par Jean-Claude RENAUX
 LESIEUR Emilie & LORTHIOIR Caroline mariés le 20 octobre 2018 par Jean-Claude RENAUX
 GUILLAIN Eddie & BIEQUE Isabelle mariés le 20 octobre 2018 par Jean-Claude RENAUX

Ce qu'il faut savoir

Infos élections



Depuis le 01 janvier 2019, vous pouvez vous inscrire toute l'année sur les listes électorales.
 Pour être électeur aux élections Européennes vous devez être impérativement inscrit avant le 31 mars 2019

Pour pouvoir voter , vous devez justifier de votre identité en application de l'[article R. 60 du code électoral](#) sur présentation de l'un de ces titres :

- 1° Carte nationale d'identité ;
 - 2° Passeport ;
 - 3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
 - 4° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
 - 5° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
 - 6° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
 - 7° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
 - 8° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
 - 9° carte vitale avec photographie
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « union européenne »

- 10° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 11° Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la [loi n° 69-3 du 3 janvier 1969](#) ; en application de la [loi n° 69-3 du 3 janvier 1969](#) ;
- 12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du [neuvième alinéa \(7°\)](#) de l'article 138 du code de procédure pénale ;
- 13° Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Vote par Procuration : les personnes dans l'impossibilité de se déplacer (personnes malades, invalides ou hospitalisées, ...) : possibilité d'inscription à domicile. Sur demande écrite accompagnée d'un certificat médical ou d'un justificatif de l'infirmité, à transmettre à l'une des autorités habilitées. Pour les personnes incarcérées, s'adresser au greffe de l'établissement pénitentiaire.

Les électeurs peuvent désormais faire établir les procurations **dans le ressort de leur lieu de travail et non plus seulement dans le ressort de leur résidence**, les autorités habilitées à dresser les procurations restant les mêmes (à savoir : Gendarmerie, Commissariat ou Tribunal d'Instance).

Renseignements complémentaires au 03 22 49 30 24.

Vivre CAMON

Quoi de neuf

MES
MATT ELEC SERVICES

06.50.25.31.72
mes80@outlook.fr

Electricité
Multi-services
Dépannages

FRAGOSO Mathieu
163 rue R.Salengro
80450 CAMON



Rue Ambroise Croizat—80450 CAMON
03.22.97.98.98
Magasin ouvert :
Du mardi au vendredi de 9h à 19h
Le Samedi de 8h à 18h

CULTURE VÉLO
CAMON - AMIENS MÉTROPOLE

177 rue Ambroise Croizat - 80450 CAMON
03.22.43.06.96 / 80amiens@culturevelo.com
Magasin ouvert : le lundi de 13h à 19h
et du mardi au samedi de 10h à 19h

Ce qu'il faut savoir



Groupe Maman-Bébé

A l'initiative d'une habitante se crée sur la commune un groupe d'échange informel et convivial entre Mamans. Cette rencontre a lieu tous les mardis ou vendredis matin de 10h00 à 12h00. Vous souhaitez participer : Contactez Emma au 06.30.93.44.16 ou ecat1299@gmail.com.

ECORUN

Une collecte dans la joie et la bonne humeur avec malheureusement un bilan très positif



Lettre d'Info

Pour être tenu informé dans les plus brefs délais d'infos relatives aux manifestations communales et informations diverses, vous pouvez consulter le site Internet de la commune. www.camon.fr ou encore vous inscrire à **la lettre d'information**, en envoyant un mail à communication@camon.fr

VIVRE CAMON

Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression Pierre Trollé
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon

12



Etangs gelés



Il est rappelé que marcher sur les étangs gelés représente un danger mortel. La couche de glace n'étant pas homogène, elle peut rompre à tout moment

Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se faire connaître en Mairie ou à la Police Municipale afin de pouvoir participer à l'accueil des nouveaux Camonois qui se tiendra en juin.

Fête des Hortillonnages

Cette année, la Fête des Hortillonnages aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 mai 2019

Mémo

25 et 26 février : inscription au repas de printemps des aînés

28 février et 28 mars : goûter UNRPA

31 mars : Repas des Aînés

04 février : Don du Sang

06 février : Spectacle Tôle Story Bibliothèque

Du 3 février au 15 mai : expo American 60's Bibliothèque

Mairie de CAMON
Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cédex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public
De 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Samedi de 9 à 12h.

